

Prestations sociales: le montant de la fraude reste un mystère

ON N'A PAS FINI DE SE BAGARRER sur le montant de la fraude aux prestations sociales. On attendait avec la plus grande impatience le rapport de la sénatrice UDI Nathalie Goulet et de la députée LREM Carole Grandjean, commandé par le Premier ministre lui-même. Mais il faudra repasser ! Les deux parlementaires lui avaient remis un rapport d'étape début septembre dans lequel elles pointaient les faiblesses du système social français, avec des fichiers d'assurés sociaux, pas ou peu mis à jour, et une culture du contrôle quasi absente de nos administrations. Elles avaient alors promis un chiffrage du montant de la fraude aux prestations sociales, « robuste et objectif », selon la commande du Premier ministre, avant la fin de l'année. Elles ont remis leur rapport final à Edouard Philippe mardi soir, mais le chiffrage n'y figure toujours pas...

Les administrations sociales, très irritées par leur premier rapport d'étape, leur ont-elles mis des bâtons dans les roues ? Les deux parlementaires ont en tout cas fait chou blanc. « Nous n'avons pas eu les moyens humains et techniques pour évaluer le montant de cette fraude », a précisé Carole Granjean, tandis que Nathalie Goulet expliquait que la seule solution était de se « fier au dernier rapport de la Cour des comptes sur le sujet, lui-même contesté par les organismes sociaux », qui avait évalué la fraude sociale entre 6 à 25 milliards tous les ans. Les deux femmes ont « manqué de données chiffrées, mais il y a un vrai sujet et avec ce rapport, nous avons mis le pied dans la porte », s'est consolée Nathalie Goulet.

Demande d'audit. Dans leur rapport d'étape, elles insistaient sur l'absence de fiabilité des fichiers et notamment du registre national d'identification des personnes physiques (RNIPP), qui comportait... 110 millions de personnes inscrites

sur le territoire. Dans un communiqué commun, les administrations mises en cause (Assurance-maladie, retraite, etc.), leur rétorquaient que le fait d'être enregistré dans ce fichier « ne permet pas à lui seul de bénéficier de prestations sociales » - ce qui est tout à fait vrai.

Les deux parlementaires reviennent cependant à la charge sur le nombre de cartes vitale en circulation, qui ouvre bien des droits. « Au 5 décembre, on compte en France 59,4 millions de cartes vitales. Le nombre de personnes en France est de 66,9 millions d'individus selon l'Insee au 1^{er} janvier 2019. Mais si l'on exclut les enfants de moins de 12 ou 16 ans, qui n'en possèdent normalement pas, sauf exception, on arrive à un surnombre de cartes vitales de respectivement 5,2 millions ou de près de 2 millions », selon Nathalie Goulet, qui a déposé un amendement, dans le cadre du budget de la Sécu examiné au Sénat à compter du 12 novembre, pour faire la lumière sur ces chiffres.

« Ce delta peut s'expliquer en partie par des doublons et des personnes qui ont quitté le territoire en conservant leur carte, mais pas seulement, il y a aussi de la fraude », poursuit-elle. Personne n'est cependant capable de dire si ces cartes en surnombre ont permis d'obtenir des prestations. « Il y aura des discussions fermes dans le cadre de l'examen du budget de la Sécu, il faudra obtenir des réponses », dit la sénatrice, qui demande au gouvernement « d'ouvrir les livres ».

Carole Granjean, de son côté, a également déposé plusieurs amendements, déjà adoptés en première lecture à l'Assemblée nationale et dans lesquels elle demande notamment un audit du répertoire national commun de la protection sociale. A l'heure où les déficits sociaux se creusent, le sujet de la fraude mérite en effet d'être instruit !

Mireille Weinberg
@Mi_Weinberg 